

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER P.8

Importation des produits pétroliers : le Togo, une anomalie dans l'espace UEMOA



POLITIQUE P.2

Primature : et si c'était lui la surprise?



POLITIQUE P.4

Le « dernier adieu » de Gilbert Bawara à Me Yawovi Agboyibo



SOCIETE P.12

Comment sont inhumées les victimes de la COVID-19 au Togo?

SOCIETE P.13

L'hypergamie masculine est-elle condamnable?

TAUX: 0%

Pour une belle rentrée scolaire et un avenir assuré !

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Durée du remboursement : **12 mois**

PRÊT SCOLAIRE 2020

* Offre soumise à conditions



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

Editorial

Infos N°252 | Du 01 au 15 juillet 2020

⌘ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

Le secteur privé togolais, le grand figurant

Les députés ont adopté le 29 juin dernier à l'unanimité le projet de loi autorisant la cession du capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). Le texte va permettre à l'Etat de rentrer en négociation avec le singapourien OLAM en vue de lui céder tout ou partie de sa participation dans le capital social.

Pour Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances, cela répond au souci du gouvernement de trouver un partenaire stratégique de renom pouvant contribuer, grâce à son expertise dans le domaine de l'agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe 2 du plan national de développement (PND2018-2022). Le groupe asiatique, spécialisé dans le négoce et le courtage de denrées alimentaires est déjà présent en Afrique dans le café, le cacao, le coton et l'huile de palme. L'objectif visé par l'exécutif est de doubler les rendements en modernisant la filière et en garantissant les prix aux producteurs.

Malgré sa production en baisse l'année dernière, le coton reste le 4e produit d'exportation après le phosphate, le clinker et le ciment. Autant dire qu'il fait partie des « bijoux de famille » des Togolais. De fait, comme pour ses devancières, cette privatisation questionne, non pas tant sur son principe, mais sur ses conditions et modalités.

En effet, l'Etat n'a pas pour vocation de gérer des sociétés commerciales ni de faire du profit, sauf à se réserver dans des situations particulières et dans un cadre bien défini, des domaines stratégiques comme l'eau, l'énergie etc. La cession de tout ou partie de la participation du Togo dans la NSCT n'est donc pas un problème en soi, qui plus est dans le contexte d'une économie de marché, et du choix du capitalisme, ouvert sur un monde globalisé. L'idée que l'Etat continuerait sur bien de secteurs à s'ériger en opérateur économique, avec des résultats peu probants parce que dirigés par des hauts fonctionnaires plutôt que des entrepreneurs ou des managers, devrait nécessairement évoluer.

Cependant, les conditions de ces opérations posent problème parce que trop souvent, le choix des partenaires, aussi prestigieux et pertinents soient-ils, est issu de processus dont la transparence et la clarté ne sont pas les premières vertus. Les dispositions financières sont quant à elles entourées d'omerta. Ce ne sont pas les débats parlementaires menés au pas de charge, avec des discours convenus couverts de salamalecs qui risquent d'y changer quelque chose.

L'autre réserve porte sur la place, ou le peu de place pour être plus exact, qui est accordé au secteur privé local dans ces opérations et dont l'Etat devrait nécessairement et obligatoirement faire la promotion. Il est quasi absent de ces mouvements parce qu'aucune place ne lui est accordée.

La place privilégiée serait par exemple de réserver systématiquement une part du capital aux privés togolais qui peuvent s'associer ou créer des consortiums pour participer à ces opérations. Ils ne s'en plaindront jamais publiquement sauf dans des cercles fermés et les fenêtres bien closes, de ce qu'ils sont invités à participer à des efforts contributifs (sommets, forums, COVID-19 etc.), à jouer les figurants lors des tables rondes ou rencontres. Et lorsqu'il s'agit d'« opérations juteuses », pouvant contribuer à créer un vrai écosystème performant, à renforcer le secteur privé local, le véritable créateur de richesses et d'emplois, ils ne sont même pas sur le banc de touche pour espérer « entrer en jeu » ; se retrouvant en spectateurs dans les gradins. Aidons-les à nous aider à bâtir un secteur privé dynamique et conquérant.

PRIMATURE :

Et si c'était lui la surprise

Plus le suspense dure, plus s'allonge la liste des premiers ministrables, « supposés », « possibles » et « probables ». De Sélom Klassou à Gilbert Houngbo, en passant par Victoire Dogbé, Yaya Sani voire Gilbert Bawara etc., ce ne sont pas les atouts qui manquent. La république ne s'étoufferait pas de scandale si un de ces noms l'emportait, la compétence et les qualités intrinsèques de chacun d'eux ne pouvant être remises en cause. Mais on le sait, un seul survivra à la fin, conformément à la volonté du Président de la République qui, en vertu de l'article 66 de la Constitution est l'unique attributaire des prérogatives de nomination du Premier ministre. Et en la matière, il a souvent déjoué les pronostics en choisissant des outsiders voire des inconnus, comme Komlan Mally en décembre 2007, Gilbert Houngbo en septembre 2008, Arthème Ahoomey-Zunu en juillet 2012, Komi Sélom Klassou en juin 2015 qui tous, avaient la particularité de ne pas avoir la faveur des pronostics. Et si Faure Gnassingbé respectait une fois encore ses habitudes, en portant son choix sur cette personnalité, peu connue du Togolais lambda, mais bien appréciée dans les milieux financiers ?

Ils sont une demi-douzaine à avoir les faveurs de la presse pour succéder à Sélom Klassou à la Primature dans les prochains jours. Si l'actuel locataire de la Villa de la Cité de l'OUA est toujours sur la liste malgré les critiques, c'est bien parce qu'au-delà de la lecture partielle et délibérément sévère que font ses contempteurs de son bilan, on peut lui concéder d'avoir tenu le gouvernail sans jamais montrer une once de panique au plus fort de la tempête de 2017, avec les violentes manifestations initiées par le Parti national panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam. A son crédit au titre de chef de la majorité, trois victoires de rang dont les élections législatives en 2018, locales en 2019 et présidentielle de 2020. Au surplus, il serait paradoxal de considérer que le chef du gouvernement qu'il fut, ne devrait tirer aucun parti des bons résultats sur bien de plans ces 5 dernières années.

Cependant, sa longévité et justement tous les combats politiques, électoraux, économiques et sociaux pour lesquels il fut au front, ont dû entamer son énergie. C'est en tout cas l'analyse de ceux qui militent pour un renouvellement, surtout dans une situation où la relance économique sera au cœur de l'action gouvernementale dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. C'est cette considération qui fait le lit de Victoire Dogbé, Sani Yaya, ou encore de Gilbert Houngbo. Tous les trois sont ou ont été au cœur du dispositif programmatique du président de la République ces dernières années, avec des résultats probants. Leur compétence et leur fidélité ne souffrent d'aucune contestation et ils ont en plus, cet avantage d'avoir quelques réseaux sur le plan international. Mais Faure Gnassingbé sautera-t-il le pas en portant pour la première fois une femme à la tête du gouvernement, après en avoir mis une au perchoir de l'assemblée nationale? Mais surtout, se priverait-il d'un atout-maître dans sa bataille pour l'inclusion des groupes vulnérables et sa volonté d'assurer durablement un accès universel au minimum vital de toutes les communautés et organisations à la base dans leur pays, et au cœur duquel se trouve le ministère du Développement à la base que dirige Mme Dogbé ? A moins d'en cumuler les deux ?

Après une première expérience entre 2008 et 2012, Gilbert Houngbo s'occupe désormais du Fonds international de développement agricole (FIDA). Pas sûr qu'il ait très envie de

replonger de nouveau et aussi tôt dans la mare à crocodiles du microcosme politique togolais, malgré sa proximité restée intacte avec le Chef de l'Etat et sa popularité tout autant peu entamée auprès de l'opinion.

L'actuel ministre de l'Economie et des Finances Sani Yaya a tout pour le poste : rigoureux, travailleur, très apprécié de Faure Gnassingbé pour sa discrétion et sa fidélité. Les réserves émises dans les milieux initiés tiennent à son manque d'initiative, décrit comme celui qui ne veut pas bouger pour ne pas commettre de fautes. S'ils sont très nombreux à qui ce reproche peut être fait, son profil non politique peut lui être fatal à l'heure du choix ; le pays n'étant pas totalement à l'abri de soubresauts ou de rebonds politiques, même si l'opposition semble avoir complètement sombré aujourd'hui, entraîné dans une aventure suicidaire par l'hétéroclite Dynamique Kpodzro.

Quant à Gilbert Bawara, il aurait été le grand favori sous beaucoup de cieux et dans des contextes politiques similaires. Compétent, maîtrisant ses dossiers, capable de passer du purement politique aux sujets économiques sans bégayer, l'actuel ministre de la Fonction publique est presque le candidat naturel à ce poste. Sa loyauté n'est pas à démontrer ; les contempteurs de Faure Gnassingbé pouvant le confirmer, à leurs dépens. Paradoxalement, sa grande proximité avec le Chef de l'Etat constitue son principal handicap, ne pouvant plus à ce poste, avoir le recul nécessaire pour lui faire profiter ses précieuses analyses. Mais surtout, le fait qu'il soit de Siou, dans la région de la Kara, le disqualifie quasiment au nom du principe non écrit qui veut que le Président de la République et son Premier ministre ne soient pas issus de la même région.

Abidjan, en attendant Lomé

Si les analyses ci-dessus étaient partagées à l'heure de la décision, celle-ci pourrait probablement porter sur l'un des Togolais contemporains les plus prestigieux. Et pour cause. La pandémie de la COVID-19 a considérablement ralenti les activités économiques mondiales et celles du Togo. Nécessairement, elle impactera le Plan national de développement élaboré pour



Entrée principale de la Primature

bâtir une économie moderne et résiliente dans notre pays. La mobilisation des énergies pour retrouver le dynamisme mis à rude épreuve par la crise sanitaire, ne peut efficacement se construire qu'autour d'un profil de leader, capable de structurer nos besoins en financement et de les mobiliser de façon efficace.

« L'homme surprise » grâce à ses fonctions et son expérience, a la parfaite maîtrise des mécanismes pouvant favoriser la relance de notre économie à travers notamment les marchés de capitaux. Au surplus, il a été porté le 1er avril dernier à la tête d'une association continentale avec pour haute responsabilité de coordonner les actions boursières africaines face à la pandémie, ainsi que l'exécution de la stratégie post-crise. Il a par ailleurs la charge de mener le plaidoyer pour la profondeur de la liquidité sur les marchés africains à travers les privatisations et le renforcement des capacités des acteurs de l'écosystème.

Ce quinquagénaire, titulaire d'un Doctorat en Sciences de l'Administration (option Finance) au Canada, dirige depuis 2012 une place financière importante dans la zone UEMOA et dont il a été le grand architecte de la renaissance. Membre depuis 2012 du Comité Exécutif de l'African Securities Exchanges Association (ASEA), il est auréolé de plusieurs distinctions dont celui du Grand Prix de l'intégration économique, et classé il y a 5 ans parmi les Cent (100) personnalités qui ont influencé l'actualité économique et financière en Afrique, par le Magazine « Financial Afrik ». Faure Gnassingbé avec lequel il entretient de cordiales relations, l'a fait Officier de l'Ordre du Mono.

Ces détails sur « l'homme surprise » ne devraient plus laisser beaucoup de suspense sur son nom ; vous l'avez sans doute deviné.

Togocel **LEGEND⁺**

PETIT MAIS COSTAUD



À **8000** **FCFA** seulement

+800 FCFA de crédit de communication gratuite



Double SIM



Radio FM,
MP3 MP4



Slot microSD
jusqu'à 8Go

Le « dernier adieu » de Gilbert Bawara à Me Yawovi Agboyibo

Des combats, des époques, des souvenirs. Nous sommes nombreux, Togolaises et Togolais, qui l'avons admiré, combattu et respecté. Il fait partie de notre renouveau démocratique, de l'idée et de l'espérance que nous nous faisons, nous faisons et nous ferons du Togo. Il était le modèle, le critiqué et le patriote...

Le départ brusque et inattendu de Maître Yawovi Madji Agboyibo, qu'avec quelques rares personnalités, nous surnommions affectueusement «*Fondamental*», le samedi 30 mai 2020, m'a profondément bouleversé.

De notre longue et riche relation, je garde le souvenir d'un homme entier, fidèle et intransigeant devant les valeurs. Autant la politique togolaise se distingue par la méfiance et la défiance, et bien plus souvent la duplicité, l'hypocrisie et le mensonge, autant Me Yawovi Agboyibo a su s'élever, en toute humilité et modestie, même devant la calomnie et la diffamation. Il n'existait chez lui, aucune superficialité, aucune attitude de mépris et de suffisance.

Notre première rencontre remontait en 1989 à Genève, et plus précisément au Foyer Saint-Justin, résidence universitaire appartenant à l'Œuvre catholique Saint-Justin, à la rue du Prieuré, qui accueillait, entre autres, des personnalités en court séjour. Jeune étudiant en droit dans la magnifique Cité de Calvin sur les bords du Lac Léman, je fis la connaissance du célèbre avocat, en compagnie de son ami de toujours, le Président Aboudou Assouma, alors Procureur de la République dans le cadre de la représentation du Togo aux travaux de la commission des droits de l'homme des Nations unies.

L'admiration et la ressemblance que je leur vouais ont imprimé une marque d'orientation et d'addiction au droit avec une affinité prononcée pour la profession d'avocat que je caressais dès les bancs du collège dans mon Siou natal.

Il en est aussi particulièrement de l'engagement de Me Yawovi Agboyibo en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme au titre de sa contribution déterminante à la création de la Commission nationale des droits de l'Homme en 1987. En ces temps-là, la belle entente et complicité entre le célèbre juriste et avocat et le Président de la République d'alors, Feu Gnassingbé Eyadema, aura contribué au dénouement de biens de dossiers délicats.

Pour ce qui est de mon rêve d'embrasser la carrière d'avocat, pour l'instant, les circonstances en ont décidé autrement. La vie et le hasard de certaines rencontres plutôt heureuses m'ont conduit sur d'autres chemins et rivages.

Il n'en reste pas moins que le droit et la justice nous sont restés en partage. Bien des années plus tard, nous nous retrouvions, Me Agboyibo et moi, en mars 2002, indépendamment de ma volonté et de la sienne, grâce au Président Gnassingbé Eyadema que je me permets de continuer à appeler très affectueusement et avec la déférence et l'hommage qu'il sied, «*le Vieux*».

À cette époque-là, je m'étais permis l'outrecuidance, d'adresser un fax au «*Vieux*» pour lui exprimer modestement et respectueusement mon sentiment à propos de la détention de Me Agboyibo dans une ténébreuse affaire dont les tenants et les aboutissants échappent encore à beaucoup de Togolais. Sans surprise, aucune réponse formelle à mon initiative audacieuse n'a été reçue. Mais comme seuls les grands hommes d'Etat et les sages savent le faire, le Vieux me fit venir à Lomé en

inter-togolais, dont il fut un des artisans de la réussite en présidant le bureau des conclaves de Lomé qui avaient abouti à l'accord politique de base avant que les

Président du CAR, et ses militants se convertirent à la couleur rouge à la veille des élections législatives d'octobre 2007 ?

Nous gardons tous de Me Agboyibo quelque chose d'ineffaçable : le Togo en éternel dialogue des hommes et de l'indispensable développement au service de ses filles et fils. Le combat de la tenue de la conférence nationale en 1991 et la promotion du sodabi en sont évocateurs.

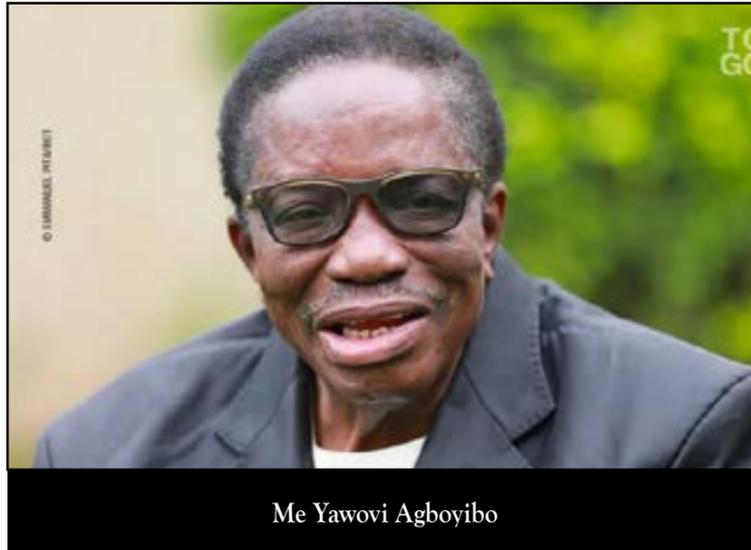
Je garderai de Me Agboyibo, l'homme politique simple et accessible, viscéralement ancré et attaché à son terroir, à son Kouvé natal au développement et à l'épanouissement duquel il n'avait jamais cessé de se vouer. S'il est un acteur politique disposant véritablement d'un fief électoral, d'une citadelle politique presque imprenable et dont l'assise ne saurait point être questionnée, ce fut incontestablement Me Agboyibo dans son Yoto natal.

Il était un pacifiste convaincu et aimait ainsi profondément son pays en refusant en permanence le chemin de l'exil, quoiqu'on puisse lui reprocher sa proximité soudaine aux heures sombres de 2017 avec les auteurs qui avaient tenté l'aventure de déstabiliser et de renverser les institutions démocratiques.

Me Yawovi Agboyibo laisse, certes, un héritage questionné. Le temps et l'histoire feront le bilan notamment des années 1991, 1993, 1994, 2007 et 2017 à charge et à décharge. Au-delà des conjectures, personne ne saurait dire ce qu'aurait été le cheminement du pays et le destin propre à Me Agboyibo, si ce dernier avait négocié différemment certains tournants et rendez-vous politiques, particulièrement ceux de 1994 au lendemain des premières élections législatives post-conférence nationale.

J'ai eu, en novembre 2018 à Paris puis en décembre 2019 à Lomé, l'occasion d'aborder de nombreux sujets d'intérêt national avec lui et d'apprécier avec respect et admiration sa parfaite lucidité et son honnête jugement sur certains épisodes de notre histoire et sur les acteurs politiques et les hommes d'Etat qu'il eût à côtoyer. Somme toute, l'avenir et le devenir de la République sont restés pour Me Agboyibo, un souci permanent et «*Fondamental*».

Le félin.
Gilbert Bawara



Me Yawovi Agboyibo

mars 2002, et Me Agboyibo est libéré avant que je ne reprenne le chemin de retour pour retrouver mon poste comme fonctionnaire international des Nations unies.

Au lendemain de mon entrée au gouvernement, en 2005, Me Agboyibo m'a fait l'honneur, avec la bénédiction de mon patron, le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé, qui lui a toujours manifesté une estime sincère et profonde, de m'inviter à partager le breuvage dont il avait eu le mérite dans les années 1980, de défendre la libéralisation. Nous nous retrouvions assez souvent, en ce lieu particulier, à Kodjoviakopé, chaque fois avec le même rituel : montée d'escaliers escarpés et traversée d'une sorte de labyrinthe puis nous nous attablions sur une petite terrasse, en nous adonnant à quelques verres de ce breuvage, et pour cogiter des heures durant sur les voies et moyens pour renouer un dialogue politique structuré et fécond. Je le quittais généralement un peu embrumé mais encore lucide pour pouvoir retrouver mon bureau à quelques encablures de là !

Puis vint le dialogue politique

pourparlers ne fussent parachevés sous les auspices de la facilitation du Président burkinabé Blaise Compaoré, à Ouagadougou. Après Ouagadougou, homme d'Etat et un des serviteurs les plus passionnés de la République, il est nommé Premier ministre et, ensemble avec le Chef de l'État, ils ont initié et mené d'importantes réformes politiques ayant notamment conduit aux élections législatives d'octobre 2007.

Chez Me Agboyibo, dans sa personnalité, le rigoureux politique côtoie le bon vivant et le fin gourmet. De nombreuses péripéties et anecdotes en portent illustrations. Je me souviendrai encore longtemps, avec quelques autres, des ignames grillées, les «*colico*» à la togolaise, agrémentés de différents breuvages, généralement en compagnie du «*Lion*», du grand frère Assouma, de Me Hégbor, de vénérée mémoire, et de Monsieur Tchakondo. Le Bélier noir de Kouvé savait ainsi entretenir et consolider le bon gouvernement d'ouverture au service de la réconciliation nationale. Le lion et le félin, sobriquets dont Me Agboyibo avait affublé les ministres Pascal Bodjona et Gilbert Bawara, ont passé des instants uniques en sa compagnie.

«*L'habit ne fait pas le moine*», dira le Grand Maître. Qui d'entre nous n'a pas souri le 23 septembre 2007, lorsque le Premier ministre Yawovi Agboyibo arriva au Camp Général Gnassingbé Eyadema, dans une veste spéciale qui descendait jusqu'aux genoux et qui contrastait avec la solennité des circonstances ? Qui parmi les Togolais à l'époque n'a pas souri, lorsque Maître Yawovi Agboyibo,



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 50 91 01 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**
Edem QUIST
Wilfried ADEGNIKA
Charles KOLOU

Nana GARBA
Esaïe EDOH

• **Distribution**
Damali

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237 / 99587773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 92 53 53 69
+228 97 54 00 61
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

Un regard naïf sur la note aux Maires

Le Ministre de l'administration territoriale au Togo a signé une note N°0068/MATDCL-SG-DCCL en date du 15 juin 2020 par laquelle, il demandait aux maires de lui faire parvenir au plus tard le vendredi 19 juin 2020 pour le compte des communes, l'état des dépenses de salaire du personnel, la liste de ce personnel, ainsi que la situation des paiements des salaires pour les mois de janvier à fin mai 2020. On peut lire à la fin de la note une phrase qui a défrayé la chronique : « J'attache du prix au strict respect des présentes instructions ».

Sans rentrer dans les polémiques suscitées autour du ton employé ou de l'opportunité de la dernière phrase, l'acte interroge au plan du droit. La prise en compte de ces interrogations n'est pas sans déteindre sur la mise en œuvre de la décentralisation voire de son effectivité. Les premières interrogations sont de forme alors que les secondes, non moins pertinentes, se rapportent aux relations que doivent ou peuvent entretenir les élus locaux avec les organes de tutelle.

Sur la dénomination de l'acte

Il n'est pas négligeable de s'interroger sur la dénomination de l'acte : Note aux maires. Il existe dans la nomenclature administrative deux types de notes : la note de service et la note d'information. La première porte des instructions et a un caractère obligatoire, à la différence de la seconde. Vu qu'il est fait mention de « respect des présentes instructions », il nous semble que l'intention du ministre de prendre une note de service est caractérisée. Par ailleurs, la caractéristique fondamentale d'une note de service réside dans le fait qu'elle est un document interne à un service. Il va sans dire que, sauf à considérer les maires comme membres du personnel du ministère chargé de l'administration ou de l'un de ses services déconcentrés, l'instrument administratif utilisé n'est pas pertinent. Dès lors, on comprend mieux le tollé suscité par cet acte



Payadowa Boukpesi, Ministre de l'administration territoriale

surtout lorsqu'on voit qu'il porte le numéro N°0068/MATDCL-SG-DCCL.

Autrement dit, les maires ont été confondus avec tous les services déconcentrés auxquels le ministère a déjà adressé 67 notes de services depuis le 1er janvier 2020. Un courrier aurait été, sans doute, plus adapté et conforme au principe de la séparation verticale des pouvoirs qui charpent la décentralisation. Le basculement de la déconcentration à la décentralisation n'est pas un exercice aisé. L'ingénierie au service d'un tel basculement est dense. La confusion faite par les services administratifs du ministère entre les services déconcentrés et les collectivités décentralisées n'est donc pas rédhitoire. Elle rappelle au passage l'importance du temps d'apprentissage de la décentralisation dans le

but de favoriser le formatage des systèmes antérieurement acquis et l'assimilation, mieux l'intégration des exigences liées à la décentralisation par les acteurs y impliqués. En outre, cet acte n'est pas sans rappeler la signification ainsi que les implications de la tutelle que l'État exerce sur les collectivités territoriales.

Sur la tutelle de l'État à l'égard des collectivités territoriales

L'État exerce une tutelle sur les collectivités territoriales. L'article 76 de la loi n°2019/006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007/011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018/003 du 31 janvier 2018 rend compte de la tutelle que l'État exerce sur les collectivités

territoriales. Il précise en premier lieu les deux objectifs de la tutelle. Il s'agit de la sauvegarde de l'intérêt général et de la légalité. Autrement dit, l'État a un droit de regard sur les collectivités territoriales dans le but de s'assurer que leurs activités servent l'intérêt général et que leurs actes sont conformes à l'ordre juridique.

Cet article dispose à la suite que la tutelle « est assurée sous les formes d'assistance et de conseil aux collectivités territoriales, ainsi que de contrôle administratif, financier et technique. La tutelle est exercée par le représentant de l'État dans la collectivité territoriale ». Il s'agit donc d'assistance, de conseil et de contrôle.

La question se pose donc de savoir si dans le cadre du contrôle administratif ou financier, le ministre de tutelle peut enjoindre aux maires sous délai de lui transmettre pour le compte des communes, l'état des dépenses de salaire du personnel.

Si aux termes de l'article 80 « les états financiers sont arrêtés par les conseils locaux dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice et soumis au Ministre de tutelle », il n'est pas superfétatoire de noter que l'acte décrié ne saurait se rattacher à cet article et les raisons sont évidentes. Primo, les communes ne sont pas en fin d'exercice. Secundo, il est fait dans cet article, obligation aux conseils locaux d'arrêter les états financiers. Cette délibération ne saurait avoir lieu dans le délai de quatre (04) jours lorsqu'on sait que la convocation doit intervenir huit (08) jours avant le jour de la délibération. Tertio, cet article consacre une obligation de transmission des états financiers à

la charge des autorités locales. Or, il n'est pas fait mention dans la note du ministre, des états financiers.

Par ailleurs, l'article 79 de la loi mentionnée plus haut, définit les actes exclus de cette obligation de transmission à l'autorité de tutelle parmi lesquels on peut lire « les actes d'administration interne, notamment en matière de gestion du personnel de la collectivité territoriale ». Il nous semble que l'état des dépenses de salaire du personnel, la liste de ce personnel, ainsi que la situation des paiements des salaires peuvent être considérés comme relevant des actes d'administration interne car étant des actes de gestion du personnel de la collectivité, à moins que le législateur ait voulu les exclure de cette catégorie.

Nous n'avons à notre connaissance aucun élément qui permette de faire valoir que le législateur a bien voulu exclure les documents sollicités par le ministre des actes de gestion du personnel de la collectivité. À ce titre, le ministre de tutelle ne saurait, légalement demander aux maires de les lui transmettre. En définitive, la note adressée par le ministre aux maires s'est écartée des textes applicables sauf à considérer que des circonstances particulières liées soit à la mise en œuvre progressive de la décentralisation, soit à la crise sanitaire, ont justifié une telle transmission. Dans ce cas, une approche pédagogique aurait commandé que ces motifs soient précisés dans l'acte sollicitant la transmission des dites informations.

Source : Le Blog du Pr Akodah Ayewouadan

MEDIAS/Arimiyo Tchagnao s'offre un nouveau mandat à la tête du CONAPP

Par Nana GARBA

Au cours d'une assemblée générale tenue le samedi 27 juin 2020 par le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), Arimiyo Tchagnao a été réélu pour un second mandat de deux ans à la tête du Conseil.

Seul en lice à ce congrès électif, Arimiyo Tchagnao, directeur de publication du journal « Nouvelle Opinion » a été tout simplement plébiscité par cent (100) membres du CONAPP présents, pour un nouveau bail de deux ans à la tête de cette organisation patronale.

cette reconduction, tous les membres présents nous ont donné leur onction. Nous sommes réconfortés parce que ceux-ci sont satisfaits de ce que nous avons fait durant les 2 dernières années », a-t-il déclaré. « Mais il y a encore beaucoup à faire », a ajouté le président réélu.

Arimiyo Tchagnao au cours de ce nouveau mandat, a beaucoup



Arimiyo Tchagnao, Président du CONAPP

de défis à relever. Dévoilant sa feuille de route, il a déclaré : «

Nous réfléchissons sérieusement à la mise en place d'une imprimerie pour les membres du CONAPP afin de faciliter les parutions. Nous allons également renforcer le lobbying pour que l'aide de l'Etat à la presse qui est à 150 millions de FCFA cette édition, soit encore revue à la hausse. La mise en place d'une messagerie fait également partie des préoccupations du nouveau bureau. Bref, nous sommes sur beaucoup de chantiers et nous allons maintenir nos liens avec nos partenaires notamment Reporter sans Frontière (RSF) ».

(Suite à la page 5)

Il succède ainsi à lui-même. « Avec

INSTITUTIONNALISATION DES CANTINES SCOLAIRES AU TOGO : Qu'est-ce qui change ?

Les députés ont adopté à l'unanimité le 23 juin dernier en plénière un projet de loi du gouvernement relatif à l'alimentation scolaire au Togo. Ce texte définit un cadre juridique pour les actions relatives aux cantines scolaires dans notre pays. Dans cet article, Focus Infos passe en revue les performances du pays en matière d'alimentation scolaire et les motifs ayant prévalu à l'institutionnalisation des cantines scolaires.

De bonnes performances

L'opérationnalisation des cantines scolaires au Togo remonte à 2008 avec la mise en œuvre du projet de développement communautaire et de filets sociaux. L'objectif était d'accroître l'accès des enfants des communautés les plus pauvres du Togo à des repas scolaires réguliers, ce qui devrait en retour améliorer la fréquentation et le maintien de ces élèves dans les écoles des zones ciblées.

Le projet a permis dans sa première phase (2008 à 2012) de mettre en place 178 cantines dans 178 écoles primaires publiques pour 40.092 écoliers des cinq régions du pays. Dans sa deuxième phase, le projet financé par le gouvernement et la Banque mondiale a permis l'installation de 308 cantines dans 308 écoles primaires publiques pour 84.983 écoliers des cinq régions du pays.

En soutien aux initiatives du gouvernement togolais, un projet d'alimentation scolaire a été initié par la CEDEAO dans 6 écoles dans la région des Savanes avec L'ONG Code Utile de 2016 à 2018. De même, l'ONG Aimes Afrique intervient depuis 2018 dans 10 écoles, à raison de 2 écoles par région dans le cadre de son projet dénommé « les 10 villages d'Aimes Afrique ». Ce projet touche près de 4.000 écoliers.

De 2017 à ce jour, un projet de Filets sociaux et services de base piloté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), conduit les cantines scolaires dans 315 écoles primaires publiques du Togo. Ce projet a permis de fournir en deux ans, avec l'appui de la Banque mondiale, 29.938.477 repas à 97.518



Mme Victoire Tomégah Dogbé en visite

écoliers dans 315 écoles primaires. Représentant au plan national, 6,26% des écoles primaires publiques et 8,80% des élèves répartis dans 22 préfectures du pays.

Ces initiatives ont permis d'enregistrer des résultats positifs. De fait, les évaluations d'impact sur la période 2008-2017 du Programme Alimentaire Mondiale (PAM) ont révélé l'efficacité du programme des cantines scolaires au Togo par rapport aux autres pays d'Afrique Subsaharienne.

Selon Mme Victoire Tomégah-Dogbé, ministre en charge du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire a produit des résultats qui méritent d'être amplifiés et portés à grande échelle.

« Grâce au programme d'alimentation scolaire, nous avons obtenu une augmentation de l'effectif scolaire de 9,4% dans les écoles bénéficiaires contre 7% dans les écoles non bénéficiaires avec

une augmentation de l'effectif des filles. Les repas servis aux enfants dans ces cantines apportent 60 à 75% des besoins quotidiens des enfants en calories », indique-t-elle.

Le programme de cantines scolaires est aussi présenté comme l'un des investissements les plus importants du Togo ayant un impact considérable sur l'augmentation du taux d'inscription ainsi qu'un meilleur résultat aux examens nationaux. Mais aussi comme une action de solidarité nationale.

« C'est là le plus beau cadeau de solidarité et de redistribution de la richesse que la République puisse faire à ces valeureux parents combattifs, en donnant le sourire à leurs enfants heureux d'aller s'instruire », a indiqué la présidente de l'Assemblée nationale Yawa Tségan lors de la plénière consacrée à l'adoption de la loi sur l'alimentation scolaire au Togo.

L'impact du programme d'alimentation scolaire ne se limite pas aux élèves. En effet, depuis 2011, le ministère chargé du Développement

à la base et celui chargé de l'Agriculture appuient des jeunes et des groupements de producteurs (production animale et végétale) ainsi que des transformateurs de produits

chapitres met l'accent sur l'hygiène et la sécurité sanitaire, la responsabilité des différents acteurs et le cadre de gestion et de pilotage. En cas de détournement des ressources et produits destinés au programme, la loi prévoit aussi des sanctions.

En outre, cette loi institue le droit à l'alimentation des élèves du primaire au Togo et oblige dorénavant l'Etat à mobiliser davantage de moyens. Son adoption permettra donc au pays d'optimiser la contribution des différentes parties prenantes en vue d'accroître la couverture et l'impact de l'alimentation scolaire sur le bien-être, l'éducation et la santé des enfants ; de pérenniser le développement économique local, particulièrement celui des zones les plus vulnérables à travers les approvisionnements en produits locaux de proximité.

« Le Gouvernement togolais conscient de l'importance de l'alimentation scolaire dans l'éducation des enfants, envisage d'aller plus loin dans ses efforts. Mais ceci ne pourra être bien fait que dans un cadre réglementaire bien approprié, d'où la nécessité de la mise en place de la loi sur l'alimentation scolaire au Togo », a expliqué Mme Victoire Tomégah Dogbé aux parlementaires.

En clair, la loi devra contribuer à améliorer davantage les conditions de l'éducation de base au Togo. « Au fond, l'adoption, ce jour, du projet de loi sur l'alimentation scolaire, en cohérence avec les programmes de développement aux plans national et international, contribuera à un meilleur taux de scolarité surtout de nos enfants issus des milieux défavorisés », a indiqué la présidente de l'Assemblée nationale Yawa Tségan lors de l'adoption de la loi par les députés.

Cette loi devra aussi contribuer à l'atteinte de la vision du Togo qui entend faciliter à chaque élève du primaire, l'accès « à une alimentation suffisante et nutritive, lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires afin de mener une vie scolaire normale ».

locaux pour alimenter les cantines en vivres, développant ainsi l'économie locale.

De même, l'opérationnalisation des cantines scolaires crée des revenus pour des centaines de cantinières appelées affectueusement « Mamans Cantines », qui dans le respect des règles d'hygiène, préparent et servent des mets locaux aux élèves bénéficiaires.

Un cadre réglementaire pour renforcer les actions

La loi adoptée définit le cadre réglementaire des actions en matière d'alimentation scolaire au Togo. Elle a pour objet de garantir à terme, à chaque élève de l'enseignement de base, particulièrement aux élèves situés dans les zones les plus vulnérables, l'accès à une alimentation scolaire suffisante et équilibrée et de promouvoir le développement de la production locale.

Cette loi qui comporte trente-sept (37 articles) regroupés sous sept (7)

MEDIAS/

(Suite de la page 5)

Le président réélu du CONAPP sera entouré de 11 membres, aux postes et titres que voici :

- Président : Arimiyo Tchagnao du journal Nouvelle Opinion
- Vice-président chargé des télévisions : Fabrice Petchezi du journal Libéral
- Vice-président chargé des

radios : Aimé Atana de la radio Azur

- Vice-président chargé de la presse écrite : Dieudonné Korolakina du journal Togo-matin
- Vice-président chargé de la presse en ligne : Joseph Gadah, du journal Economie et Développement
- Secrétaire général : Marc

Aboflan du journal Elite d'Afrique

- Secrétaire général adjoint : Eugène Bamazé de la radio Carré jeune

- Trésorier général : Patrick Blandé de la radio Zéphyr
- Trésorier général adjoint : Olivier Adja, du journal Afreepress
- Conseiller chargé des relations

extérieures : Michel Tchadja du journal Waraa les vainqueurs

- Conseiller chargé des relations avec les médias de l'intérieur : Mouchoud Boukary du journal Kozah média
- Conseiller chargé de la promotion de l'éthique et de la déontologie : Joachim Loko, du journal Dounia le monde.

Notons que le CONAPP a été créé le 27 décembre 2007, suite à la fusion de certaines associations. Arimiyo Tchagnao a été à la tête du conseil le 18 mai 2018. Aujourd'hui cette organisation compte plus d'une trentaine de patrons de presse.

ECO :

✉ Ibrahim SEYDOU

Tout bouge pour faire du surplace

Convenu comme le nom de la future monnaie commune aux 15 Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Eco n'a pas enregistré d'évolution majeure vers sa matérialisation. Apparues très tôt et demeurées non résolues malgré certaines avancées, diverses divergences continuent de jaloner le processus de son adoption au point de faire apparaître des clivages entre les deux blocs ouest africains, l'UEMOA et la partie anglophone avec comme point culminant la menace de dislocation de la Cedeao brandie par Son Excellence, M. Muhammadu Buhari, Chef d'Etat nigérian.

Monnaie unique de la Cedeao : ce qui a évolué

Sur le sujet d'une convergence monétaire pour le bloc régional CEDEAO, deux courants se sont affrontés, l'un pour et l'autre contre.

Alors que la thèse pessimiste argumente que la zone ouest africaine est rarement dans la même phase du cycle économique rendant difficilement efficace une politique monétaire commune avec certains pays comme le Nigéria exportateurs de pétrole tandis que les autres en sont importateurs, la 2ème au contraire, soutient avec force que « ce décalage permet de garantir la disponibilité permanente des réserves de change, car les cycles haussiers et baissiers se compensent ». Le débat n'est toutefois plus à ce stade. Les Chefs d'Etat ouest africains ont tranché ; et la Cedeao va opter pour une monnaie commune ; son nom : l'Eco. C'est la 1ère avancée majeure notée sur un projet qui fait son bout de chemin depuis 1983.

Un calendrier a été adopté et 2020 annoncée comme année d'adoption de la future monnaie commune, selon une approche graduée toutefois, en commençant par les pays qui atteignent les critères de convergence. Car, des étapes non moins importantes restaient encore à franchir.

L'adoption de ce nom pour la future monnaie ouest africaine n'évade pas d'importantes préoccupations liées notamment à la convertibilité de l'Eco, (parité fixe ou flexible ?), au modèle de banque centrale, le pays devant l'abriter, la question de création de réserves de change, celle du déficit budgétaire, l'inflation, et autres.

De fait, les Chefs d'Etat ouest africains réunis à Abuja à la faveur de la 55ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao ont en outre, validé certaines décisions : la création des réserves de change couvrant au moins 03 mois d'importations, fixation du déficit budgétaire à un niveau inférieur à 3% du PIB ou encore de l'inflation à un niveau inférieur à 10%. Le modèle de la future banque centrale devra être fédéral ; le régime de change flexible et arrimé à un panier de

devises, avec un ciblage de l'inflation globale comme cadre de politique monétaire. Par ailleurs, pour respecter le chronogramme de mise en œuvre, les Etats avaient jusqu'au 29 octobre 2019 pour transmettre à la commission

sur et en dehors du continent africain, non seulement pour des relents néo-colonialistes qui lui sont prêtés, mais aussi accusé, à tort ou à raison d'être à la base du déficit endémique de développement au sein de l'UEMOA



Face à face Muhammadu Buhari et Alassane Dramane Ouattara

de la Cedeao, leurs programmes pluriannuels de convergence pour la période 2020-2024.

Ce qui n'a pas évolué

L'unanimité autour de la feuille de route adoptée pour l'adoption de l'Eco comme monnaie commune de la Cedeao n'a pas suffi pour éluder certains points de crispation, dans l'aventure commune. Notamment le choix du pays qui devra abriter la banque centrale avec en toile de fond une bataille en perspective entre le Nigéria et la Côte d'Ivoire, l'unilatéralisme de l'UEMOA qui profite de l'embrouillamini créé pour faire cavalier seul et tenter un passage forcé de la future monnaie sous la puissance tutélaire de la France, au grand désarroi du Nigéria et des autres pays anglophones de la Cedeao.

L'Eco, un avatar du CFA ?

L'adoption de la future monnaie Eco suppose en toute logique l'abandon du CFA par les huit pays de l'UEMOA et la fin des monnaies comme le Cedis ghanéen et le Naira nigérian entre autres. Ce devrait être une occasion inespérée pour la zone francophone de la Cedeao de se débarrasser de façon subtile du CFA, de plus en plus critiqué

du bloc anglophone et plus précisément du président nigérian qui n'entend nullement assister impuissant, au bradage ainsi qu'à l'accaparement par l'Uemoa et à des fins détournées, du nom de la future monnaie commune de la Cedeao.

Le combat d'éléphants entre ADO et Muhammadu Buhari

Les déclarations du président ivoirien embarrassent au plus haut point le bloc anglophone, Muhammadu

une hausse des prix dans le secteur alimentaire, l'augmentation des salaires et le relèvement du taux de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). De même, le déficit public des deux pays est sur le point de s'envoler, en raison d'emprunts importants sur les marchés des capitaux, rapporte l'agence ECOFIN.

Dans ce contexte de divergences abyssales entre les figures de proue de chacun des blocs de la Cedeao, la France d'Emmanuel Macron franchit un cap important en rompant les amarres avec le CFA alors que 2020 apparaît de plus en plus comme une échéance irréaliste pour l'adoption de l'Eco, même suivant une approche graduée, du moins selon le Nigéria qui a d'ailleurs plaidé pour « une prolongation du délai pour le lancement de la monnaie unique ». Une initiative dont on ne semble nullement s'emouvoir du côté de l'Uemoa, où on semble privilégier une adoption unilatérale, en cohérence avec le plan d'Emmanuel Macron, envers et contre tout.

Risque de désintégration de la Cedeao

C'est le Nigéria, nommément son président qui, de guerre lasse après avoir exploré des voies plus conciliantes, en a brandi la menace, via une rafale de tweets.

Le virage périlleux amorcé dans la conduite du processus de création de la monnaie commune devrait donc interpellé toute la communauté ouest africaine. Car si ADO fonce, tête baissée, nul ne peut dire avec exactitude à partir de quel seuil de gravité, Muhammadu Buhari mettra sa menace à exécution.

Kako Nubukpo et Georges Weah, sapeurs pompiers

Si Kako Nubukpo dévoile son projet d'organiser à Lomé les Etats généraux de l'Eco, Georges Weah, pour sa part, dans un rôle de sapeur pompier, appelle à la création d'un « comité spécial », une sorte d'armée de salut pour désamorcer la crise actuelle qui plonge le processus dans une impasse totale. Objectifs : initier des pourparlers avec ADO pour obtenir la non-adoption par l'Uemoa de l'Eco en mode solo, rencontrer Emmanuel Macron et, en définitive, parvenir à « remettre l'Eco sur le cap ».

L'on semble donc embarqué dans le mythe de Sisyphe où tous les efforts déployés pour avancer ne ramènent qu'à la case « Départ ».

Buhari en tête.

Le Nigérian qui voit d'un très mauvais œil les velléités unilatéralistes de l'UEMOA conduite de fait par ADO dans la marche vers l'adoption de l'Eco, n'a pas manqué de se faire entendre. Tout comme Nana Akufo-Ado du Ghana qui a aussi pointé du doigt la démarche unilatérale du bloc francophone de la Cedeao.

Et si cette démarche est condamnable pour des raisons évidentes, l'incertitude quant à l'aptitude des pays anglophones à se conformer aux critères de convergence admis, n'a pas non plus particulièrement favorisé la bonne évolution du processus. Bien au contraire.

De fait, si au niveau de l'UEMOA, le problème de respect des critères de convergence ne s'est pas posé avec acuité, au niveau du bloc anglophone, le scénario n'était pas le même. « Car la stabilité extérieure de leur monnaie repose sur le bon comportement de leurs produits d'exportation sur le marché mondial (pétrole, or ou cacao) ».

Pis, de récentes décisions politiques prises au Nigéria ont contribué à renforcer son éloignement des critères de convergence. Son inflation (hausse des prix dans l'économie) a atteint 12,3% à fin janvier 2020, tirée par

IMPORTATION DES PRODUITS PETROLIERS :

Le Togo, une anomalie dans l'espace UEMOA

Plusieurs semaines après les révélations chocs de la presse sur le système familial et quasi-mafieux qui entoure les commandes publiques des produits pétroliers au Togo, le souffle n'est toujours pas retombé. Pour l'heure, aucune réaction officielle malgré le tollé suscité par les faits allégués, si ce n'est celle de deux députés moult fois interpellés, qui ont semblé relativiser les allégations. Dans ce dossier, FOCUS INFOS jette un regard comparatif sur le système d'importation des produits pétroliers dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africain (UEMOA) pour constater que le Togo reste le seul pays de la zone où les commandes sont réalisées par le gouvernement, à travers le Comité de suivi des fluctuations des prix des produits pétroliers (CSFPPP). Une anomalie.

Jusqu'en 2008, ce sont les compagnies pétrolières regroupées au sein du Groupement de Professionnels du Pétrole (GPP) qui se chargeaient d'importer les produits pétroliers (essence, pétrole, gas-oil, huiles etc.) dans notre pays. A l'époque, le marché était dominé par Total, Shell, Cap, Chevron, Oando, Sun Agip, Sorayaf, Etoile du Sahel ou encore Corlay, un groupe ivoiro-nigérien qui commercialise les produits sous la marque MRS.

Dans la pratique, les besoins en produits de chaque compagnie, établis après analyse de ses ventes sur les 6 derniers mois, sont envoyés à l'une d'entre-elles, chargée de passer une commande groupée, souvent auprès de sa centrale d'achats. Ce processus s'effectue tous les deux mois et de façon tournante entre les compagnies.

Les produits sont convoyés par bateau jusqu'au port de Lomé, conformément à la réglementation qui considère comme illicite, tout produit arrivant sur le marché, autrement que par voie maritime.

Du bateau, ils sont acheminés à travers les pipe-lines, visibles sur la N°2, et déchargés dans leurs bacs respectifs à la Société togolaise de stockage de Lomé (STSL), sise à la raffinerie, gérée à l'époque par Shell, concessionnaire de l'Etat et chargée du stockage et de la réexportation. De la STSL considérée comme un dépôt régional et dotée d'une capacité de 270 000m³, les produits vont prendre leur destination finale : soit pour les pays de l'Hinterland (Burkina-Faso, Mali, Niger...) ou pour le marché local. Dans ce dernier cas, ils empruntent de nouveau les pipe-lines pour se retrouver dans les bacs de la Société togolaise d'entreposage (STE), chargée de livrer les pétroliers, qui viendront ensuite récupérer

leurs produits avec leurs camions afin d'approvisionner les différentes stations. Société anonyme appartenant aux pétroliers, la STE agit comme un transitaire et facture les taxes. Tout produit pétrolier consommé sur le territoire togolais doit nécessairement emprunter ce circuit au risque sinon d'être considéré comme produit de contrebande.

Une situation temporaire qui dure

A partir de novembre 2008, tout le système va être chamboulé. L'Etat va alors prendre la décision d'importer lui-même les produits pétroliers par l'intermédiaire du ministère du Commerce et de les revendre ensuite aux pétroliers. Officiellement, ce changement s'explique par le risque que faisait courir à la plupart des compagnies, le non-paiement des dettes dues par l'Etat aux pétroliers, estimées alors à plusieurs centaines de millions par compagnie.

En effet, quels que soient le prix d'achat du produit et le cours du dollar, les pétroliers étaient obligés de se soumettre au prix de vente et aux marges fixés par le gouvernement ; à charge pour ce dernier de subventionner les produits. Au bout d'un moment, le système était au bord de l'implosion, à cause de l'accumulation des dettes dues par l'Etat aux pétroliers au titre des subventions. Ceux-ci, alors confrontés au problème de trésorerie, n'étaient plus en mesure de passer les commandes qu'ils paient comptant. Le risque de pénurie était donc réel. De fait, l'Etat a choisi de passer temporairement les commandes lui-même à travers le ministère du Commerce et le CSFPPP, en payant cash ses fournisseurs, pour ensuite revendre les produits aux pétroliers ; le temps que la situation se normalise.

Cette explication est contestée par un ancien cadre de TOTAL. Pour lui, si les dettes que devait l'Etat aux pétroliers étaient bien réelles et abyssales, il n'en demeure pas moins que la vraie motivation de ceux qui ont suscité et soutenu ce changement dans le processus de commande, était elle, vénale. « Ils ont tout simplement compris tout l'intérêt à organiser l'importation des produits pétroliers à travers cet obscur CSFPPP. La preuve : il a rendu beaucoup milliardaires » confie-t-il.

De fait, le CSFPPP de mauvaise réputation à cause de l'opacité qui l'entoure et à la tête de laquelle trônait Francis Adjakli, est chargé notamment de l'importation des produits pétroliers, de la proposition des prix à la pompe et depuis



Des silos de stockage

satisfaisant.

Que font nos voisins ?

Dans la zone, le Togo est quasiment le seul pays où le gouvernement s'attribue les prérogatives d'importation des produits pétroliers ; le système étant libre et ouvert ailleurs, selon cette étude réalisée par l'un des directeurs de mission du cabinet Kapi Consult, spécialisé dans les études de projets en énergie et infrastructures, et dont nous nous sommes procuré copie.

pagnes pour les commerçants du secteur », indique-t-il dans une boutade.

Même commentaire du directeur exécutif de la société de conseil spécialiste du marché de secteur aval de l'énergie en Afrique (CITAC), qui considère le cas togolais comme une anomalie. « Quand elle a commencé, nous avons pensé que c'était une mesure ad hoc, appelée à disparaître au bout de quelques semaines. Cela fait maintenant des années que cela dure et c'est une anomalie assez grave que le gouvernement devrait faire cesser. Son rôle est de réguler les prix, les

| Pays | Organisme d'importation | Incoterm | Période pricing | Structure prix |
|---------------|---|------------------|--|----------------------------------|
| Mauritanie | Marqueteurs privés AO 2 ans | ITT | 5 jours après ITT | Mensuel par l'état |
| Senegal | Raffinerie SAR Marqueteurs sous autorisation | ITT CIF + ITT | Moyenne 4 semaines | Toutes les 5 semaines par l'état |
| Gambie | Marqueteurs en toute liberté | CIF + ITT | Moyenne mensuelle | Mensuel par l'état |
| Guinée | Marqueteurs privés AO annuel | CIF | Moyenne mensuelle | Mensuel par l'état |
| Sierra Leone | Marqueteurs en toute liberté | CIF + ITT | Moyenne mensuelle | Mensuel par l'état |
| Côte d'Ivoire | Raffinerie SIR | ITT | Moyenne mensuelle | Mensuel par l'état |
| Ghana | Marqueteurs en toute liberté | CIF + ITT | Moyenne 2 semaines | Toutes les 2 semaines |
| Togo | L'Etat par AO trimestriel via le comité CSFPPP | ITT | Dates choisies par le CSFPPP avant chaque AO | Pas toujours mensuel |
| Benin | Marqueteurs en toute liberté | CIF + ITT | Moyenne mensuelle | Mensuel par l'état |
| Burkina | Société d'état SONABHY | | Moyenne mensuel | Mensuel par l'état |
| Mali | Marqueteurs en toute liberté | CIF + ITT | Moyenne mensuelle | Mensuel par l'état |

• Incoterm (International Commerce Terms): C'est un code commercial mondial, révisé périodiquement. Il englobe et harmonise les termes commerciaux pour faciliter les contrats commerciaux. Il est au commerce ce que OHADA est au droit.

• CIF (Cost-Insurance-Fret, en français Coût-Assurance-Frêt): Il définit une livraison qui prend en compte le transport, l'assurance jusqu'au port de déchargement.

• ITT (In Tank Transfer): se dit du transfert dans les tanks de stockage.

un décret d'octobre 2019, du suivi de la gestion quotidienne du stock de sécurité. Celui-ci s'entend du stock de produits pétroliers, notamment le super, le gazole, le pétrole lampant et le jet, constitué pour limiter la rupture due aux aléas en vue d'assurer, sur une période donnée, un taux de service

Pour le consultant de Kapi, la place de l'Etat n'est pas dans l'importation des produits pétroliers. Il devrait rester un régulateur et un organisateur du secteur, et laisser le secteur privé opérer. « Nous achetons tous des pagnes pour nous habiller. Pourtant, il n'est pas venu dans l'idée des autorités d'importer des

spécifications des produits et dans une certaine mesure de coordonner les appels d'offres s'il y a lieu. Mais en aucun cas de s'occuper des importations et encore moins de l'accaparer pour un opérateur qui n'a pas investi dans le secteur. Les institutions de Bretton Woods dénoncent ce genre d'ingérence », explique-t-il.

La Conférence des Evêques, la principale force d'opposition au Togo

✎ Ayi d'ALMEIDA

Pour tous ceux qui en doutaient encore, la Conférence des Evêques du Togo (CET), a fait le choix de s'installer durablement dans le paysage politique togolais, décidée à occuper le vide abyssal, laissé par une opposition qui a sombré depuis la dernière élection présidentielle. A quel dessein ?

Visiblement, la classe politique togolaise devra compter dorénavant avec elle. Même si elle n'a pas franchi le Rubicon, allant jusqu'à s'enregistrer comme la énième formation de l'échiquier politique togolais, la CET campe bien désormais une force politique, ancrée délibérément dans l'opposition. Il est vrai qu'au regard de l'état dans lequel celle-ci se retrouve depuis février dernier, une cure de jouvence ne lui serait que profitable. Battue, abattue, sans idées ni initiatives, elle a du mal à se relever d'une énième défaite électorale.

Déstructurée par une dynamique hétéroclite sans base militante encore moins sans programme, elle finit presque toujours par rejeter ceux qu'elle a adulés hier, souvent sur la foi de spéculations et de rumeurs, vérifiées ou non. Après Jean-Pierre Fabre, c'est au tour de Tikpi Atchadam de faire les frais des tenants de la Terreur. De fait, Mgr Philippe Kpodzro ne fut que la face émergée d'une tendance qui se dessine lourde, et

qui s'affirmera sans doute au fil des années : la CET veut faire sa politique. Sa dernière sortie est plus qu'un ballon d'essai et procède d'une stratégie au long cours pour pallier l'absence et la faiblesse de l'opposition.

Ainsi, alors que la séquence des élections est fermée depuis longtemps et que le président autoproclamé, reclus chez lui et sous contrôle judiciaire, se contente d'amuser la galerie et feint de maintenir une flamme bien éteinte depuis longtemps, la CET en fait un sujet d'actualité, dont l'intérêt pour eux, semble faire partie des priorités quotidiennes des Togolais en cette période de crise sanitaire et d'incertitudes sur l'après COVID-19. Elle s'est déjà plusieurs fois aventurée sur ce terrain, imprudemment, reprenant comme éléments probants ceux écumant les réseaux sociaux dont tout le monde connaît le grand sérieux, ou convoquant « la main sur le cœur », un vrai indicateur de la crédibilité d'une compétition électorale.

Malgré les critiques de leurs ouailles et certains de leurs confrères, les Evêques déroulent leur agenda, se résolvant même à commenter l'actualité, à décrypter tous les faits divers, qui ne restent que des faits divers même absolument choquants. Ils en sont convaincus: ce pouvoir est omnipotent, omniprésent et il faut lui opposer une force. Et la seule aujourd'hui selon eux, structurée avec quelques relais dans la société reste l'église, prise sous son acception générale

Sur les traces de l'imam Mahamadou Dicko

La CET veut sans doute marcher sur les traces de Mahamadou Dicko, ce dignitaire religieux malien, soutien du président Ibrahim Boubacar Keïta lors de la présidentielle de 2012, qui est parvenu à rassembler contre ce dernier des partis venus de tout le spectre politique. Il a pris la tête d'une coalition composite mêlant partis politiques et mouvements religieux, appelée « Mouvement



La Conférence des Evêques du Togo

du 5 juin », faisant parcourir un vent de panique sur l'échine du pouvoir malien, en exaltant les nombreuses frustrations d'une population rassemblée par dizaine de milliers lors de manifestations qu'il orchestre. En une vingtaine d'années, cet imam rigoriste, tenant d'un salafisme minoritaire, est devenu un personnage central de la scène malienne. Sauf que le Mali n'est pas le Togo sur le plan de la pratique religieuse où le syncrétisme religieux peut être source de mobilisation politique. Et contrairement à notre pays, il traverse une crise sociopolitique sans précédent, où se joignent

la contestation des résultats aux législatives d'avril, la fatigue d'une corruption croissante, l'inertie de l'économie, les victimes toujours plus nombreuses des attaques djihadistes au nord et des violences intercommunautaires au centre etc.

S'il a pu devenir le fer de lance d'un mouvement couvrant tout le spectre politique, y compris des adversaires d'hier, c'est parce que tous avaient besoin d'une autorité morale et une voix respectée des Maliens. Pour l'instant, la CET ne peut se prévaloir d'un tel consensus. Mais si c'est le Saint-Esprit qui l'ordonne, alors, Allons-y.

ENTREPRENAURIAT / Aka Ecolo, une solution d'Emmanuel Adzonyo pour endiguer la déforestation

✎ Charles KOLOU

La biomasse (bois de feu et charbon de bois) représente 76% de la consommation finale d'énergie au Togo. La satisfaction de ce besoin au quotidien augmente la pression sur les ressources forestières. Pour relever le défi d'une consommation respectueuse de l'environnement, le jeune togolais Emmanuel Kossi A. Adzonyo a mis au point la solution « Aka Ecolo », une autre forme de charbon qu'il propose aux ménages.

Une solution environnementale
« Aka Ecolo » (Aka signifiant charbon en Ewe/Mina) est un charbon écologique produit à base de déchets végétaux comme les tiges de mil ou maïs ; les coques d'arachides ; les sons et balles de riz ; les coques de noix de palmistes et de coco ; les peaux de bananes, etc.

« Ces déchets suivent un processus de carbonisation et de broyage. La matière broyée est ensuite mélangée avec du liant à base d'amidon ou argile avant de passer à la meule ou l'extrudeuse. Les briquettes sorties de la meule sont ensuite séchées avant utilisation », explique le jeune entrepreneur.

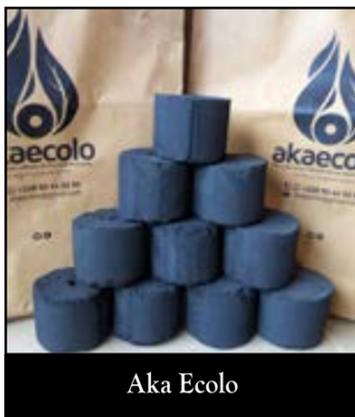
Pour le Jeune Emmanuel très engagé pour une gestion durable des ressources naturelles, il ne fallait

pas dormir sur ses lauriers ni croiser les bras devant le triste spectacle de disparition des forêts occasionné par l'Homme. En fabriquant « Aka Ecolo », il entend donc contribuer à la préservation du couvert végétal en dégradation.

« Il est d'une urgence aujourd'hui, au regard des faits et chiffres sur la diminution du couvert végétal, de doter les ménages des sources d'énergies renouvelables, efficaces, propres et économiques notamment pour la cuisson. Aka Ecolo s'inscrit ainsi dans une dynamique imprimant des valeurs environnementales notamment la préservation du couvert végétal, lutte contre la désertification et le réchauffement climatique », confie-t-il.

Efficace et accessible

Sur la base d'un test de cuisson



Aka Ecolo

effectué avec l'accompagnement de l'ONG JVE (Jeunes Volontaires pour l'Environnement), le jeune Adzonyo soutient que son charbon « Aka Ecolo » présente des avantages en termes d'énergie calorifique et économique.

« L'usage de Aka Ecolo réduit le temps de cuisson et ne se consume pas vite. Il ne dégage pas de fumée ni d'éclats pouvant

provoquer des brûlures comme c'est souvent le cas avec le charbon ordinaire. Et il est en plus à un prix très abordable. Voilà bien des raisons pour opter pour Aka Ecolo », vante Emmanuel Adzonyo.

Présenté comme une solution alternative au charbon de bois ordinaire avec ses impacts négatifs, « Aka Ecolo » est disponible sur le marché au prix de 200 FCFA le kilogramme et s'offre à un prix plus bas en fonction que la quantité que l'on désire.

Produire à l'échelle industrielle

Emmanuel Adzonyo, avec sa solution, se bat pour un idéal où la destruction ou la dégradation des ressources forestières ne devra plus être nécessaire pour disposer de l'énergie de cuisson. Il porte ainsi la vision d'amener les populations togolaises à consommer Aka Ecolo. Mais pas que. Il veut aussi contribuer au développement socio-économique

de son pays. S'inscrivant dans la dynamique du Hub Logistique consacré par le Plan National de Développement (PND), il nourrit l'ambition de créer une usine de production d'Aka Ecolo.

Avec l'augmentation de la population, la start-up croit pouvoir produire et desservir la population togolaise et la sous-région en charbon écologique et être un exemple en termes de transition énergétique à la base.

Pour réaliser cet objectif, le jeune entrepreneur est bien conscient des moyens à mobiliser. Il lance dans ce contexte un appel aux pouvoirs publics et à de potentiels investisseurs.

« En tant que jeune pousse et roulant sur fonds propres jusqu'ici, nous avons des moyens très limités. Nous sommes à la recherche de subventions, soutiens, facilités, équipements de production et nous restons ouverts pour des actions concertées avec d'autres acteurs sur la question », confie-t-il.



ocal

Euro

GT

TAX-

TAX+

÷

MRC

#CQFS

Une dizaine d'impôts supprimée pour plus de simplicité. En première ligne, la taxe sur les salaires et la formation ainsi que la surtaxe sur la propriété.



Office Togolais des Recettes - OTR

Trucs et astuces pour éviter les maladies rachidiennes

✎ Esaië EDOH

A la suite de certaines activités ou du maintien de soi dans certaines positions, l'on ressent des douleurs corporelles. Généralement liées à la colonne vertébrale, elles sont sources de diverses maladies peu connues. Appelées maladies du rachis, elles sont évitables grâce aux conseils du personnel soignant.

Ces maladies du rachis (nom scientifique de la colonne vertébrale) sont entre autres, l'arthrose cervicale, le canal lombaire étroit, la douleur lombaire ou lombalgie, l'épiphysite vertébrale, le tassement vertébral. Leurs origines sont diverses. « Les douleurs sont généralement dues à des mauvaises positions plongées que subissent la colonne vertébrale. Dans d'autre cas, elles relèvent de la spondylarthrite qui est une forme de rhumatisme touchant le rachis. L'origine du mal de dos peut également être physique (lésion anatomique) ou émotionnelle comme le stress et l'anxiété », confie l'infirmier Keké Eli.

Ces maladies rachidiennes se manifestent par des douleurs au dos. « On parle de douleur chronique dès que sa durée dépasse les 3 mois », précise l'infirmier. Ces douleurs sont le plus souvent ressenties au réveil.

Des positions qui sauvent

Causées généralement par l'adoption de certaines positions, les maladies

du rachis sont évitables à travers de simples comportements quotidiens à bannir. Il est, à cet effet, conseillé d'éviter le maintien d'une position pendant longtemps. « Cela vaut



Une personne souffrant de mal de dos

d'autant plus quand la position statique est mauvaise, au travail, en voiture ou pendant le sommeil », relève l'infirmier qui conseille de bouger souvent, se lever de son siège, marcher

notamment quand on est dans son bureau toute la journée. Les sports trop violents ou pratiqués avec un mauvais équipement à l'instar de la course à pieds nus sont à proscrire.

Devant l'ordinateur, au bureau, sur un canapé ou en voiture, la façon normale de s'asseoir est de positionner les jambes de manière à

ce qu'elles forment un angle de 90°, pieds à plat sur le sol. Ce qui évite la formation d'un creux dans le bas du dos. « Placez si besoin un coussin ou une serviette roulée au niveau des lombaires. Gardez un alignement entre la tête, les épaules et le bassin », conseille Keke Eli. De même au lit, quelle que soit la position adoptée entre dormir sur le dos, sur le ventre ou sur le côté, il faut éviter que le dos ne se creuse. « Sur le côté, placez un petit coussin entre le creux de la taille et le matelas et un autre entre les deux genoux pliés. Sur le ventre, placez un coussin sous les hanches. Idéalement, il vaut mieux éviter cette position de manière trop prolongée car elle favorise les douleurs dans les lombaires et les cervicales. Sur le dos, placez un coussin sous les genoux, vous préservez ainsi l'alignement tête-épaules-bassin », conseille l'infirmier.

Pour éviter les maladies rachidiennes, plusieurs positions sont conseillées quand il s'agit de ramasser un objet au sol : la position « balancier » qui consiste à plier une jambe et à se pencher en soulevant l'autre jambe tendue en arrière ; la position « chevalier servant » qui demande de poser un genou à terre, juste à côté de l'objet à ramasser. « Vous

pouvez aussi plier les deux jambes pour vous rapprocher du sol, mais toujours en gardant le dos droit », rappelle l'infirmier.

Pour rester debout, il est avantageux d'avoir le dos droit en gardant l'alignement nuque-bassin-talons.

Le traitement possible

De différents traitements permettent d'atténuer les douleurs aiguës dues aux pathologies rachidiennes. Les spécialistes préconisent à cet effet, des traitements médicamenteux à base d'antalgiques, d'anti-inflammatoires, de myorelaxants ou encore de corticoïdes. La kinésithérapie constitue également l'un des traitements de premier choix. En effet, cette spécialité médicale permet de corriger les déviations de la colonne vertébrale et de muscler la zone affectée.

« Dans le cas où les symptômes persistent, une intervention chirurgicale est pratiquée avec des techniques plus ou moins invasives. En fonction de la pathologie à traiter, la prise en charge peut se traduire par le port d'un corset adapté comme dans le cas de la scoliose », rassure l'infirmier.

OFFREZ-VOUS VOTRE TOYOTA* AVEC LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

~~15.700.000 F_{TTC}~~



9.800.000 F_{NET}

OFFERTS

1 an d'assurance*
1 an d'entretien

* Assurances aux tiers
* Dans la limite du stock disponible et de l'application de la nouvelle loi de finances 2020



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



Comment sont inhumées les victimes de la COVID-19 au Togo?

✎ Esaïe EDOH

Beaucoup de Togolais se posent cette question à laquelle le téléphone arabe trouve des réponses toute faites, comme à l'accoutumée. Ainsi, certains pensent que ces morts sont ensevelis dans des conditions inhumaines notamment sans cercueil à en croire les images qui circulent sur les réseaux sociaux. D'autres estiment que l'enterrement se fait dans des fausses communes. Qu'en est-il exactement? Eléments de réponses.

Trois (03) mois après la découverte d'un 1er cas de contamination à la Covid-19, plus précisément à la date de 28 juin, la pandémie a déjà tué 14 personnes sur les 615 cas de contamination enregistrés. Ces victimes de la maladie sont enterrées dans des conditions particulières contraires aux normes habituelles connues de tous. Leur inhumation a lieu dans les 24 heures qui suivent le décès. De ce fait, des dispositions sont prises par l'Etat à travers des services sanitaires pour leur assurer un enterrement «digne et sécurisé».

A la suite du décès, les parents de la victime sont, dans l'immédiat, informés de la triste nouvelle par le médecin traitant qui communique également l'information à la Coordination Nationale de Gestion de la Riposte contre la Covid-19, mise en place par le gouvernement togolais. «En informant la famille, le but n'est pas qu'elle vienne retirer le corps comme c'est le cas généralement quand une personne perd un proche durant les soins dans un centre sanitaire. Ici, il s'agit juste d'une information », précise Komlan Ayité, directeur de l'hygiène et de l'assainissement de base au ministère de la santé, service étatique qui assure l'inhumation des personnes décédées de Covid-19 dans notre pays.

La famille informée, n'ayant pas droit d'accès au corps mortel, est priée de fournir des informations complémentaires en vue des dispositions à prendre pour l'enterrement. «Il revient à la famille du défunt de nous confirmer l'appartenance religieuse de ce dernier. Ce qui nous permet de savoir où aller l'enterrer », souligne notre source qui précise que les chrétiens sont inhumés au cimetière de Bè-kpota et les musulmans à Adéticopé.

L'enterrement devant avoir lieu dans 24 heures, le corps n'est plus envoyé à la morgue. «Dans l'immédiat, il est mis dans un sac mortuaire disponible au centre de prise en charge. Si la famille a des moyens, elle fournit le cercueil. Le cas échéant, nous sollicitons le Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio (CHU S.O) qui nous en fournit aux frais de l'Etat. Dans la

foulée, un corbillard est sollicité et rendez-vous est donné à la famille en un lieu un peu proche du centre de prise en charge, pour conduire le défunt vers le cimetière». Telles sont les dispositions prises, rapporte le directeur de l'hygiène et de l'assainissement de base. Pendant que le service sanitaire se charge de réunir les conditions nécessaires, une équipe des pompes funèbres assure la construction de la tombe. Au cimetière s'agissant des chrétiens, il y a possibilité pour la famille de faire venir un religieux pour quelques minutes de prière dans le strict respect des mesures barrières. La plupart des enterrements se sont déroulés entre 18h et 1h du matin.

Bien que deux cimetières soient choisis par le comité de riposte pour les enterrements, les familles ont la latitude de choisir le lieu d'inhumation de leur proche si ce dernier en a émis le vœu, de son vivant. Dans ce cas, la famille assure les charges financières. «Nous n'excluons pas de telles demandes qui doivent être à la charge de la famille. Ce choix doit se faire en collaboration avec notre équipe pour éviter une contamination. Mais nous ne le conseillons pas aux familles pour des raisons sécuritaires et sanitaires », souligne Komla Ayité.

Eviter d'autres contaminations

La covid-19 étant contagieuse, le comité de riposte a pris des dispositions pour éviter sa propagation durant l'enterrement des personnes décédées des suites du virus. De ce fait, la famille de la victime non seulement n'a pas accès à la dépouille mortelle, mais elle ne voit non plus le corps. Car la traditionnelle mise en bière et l'exposition du corps ne sont autorisées. « Notre devoir est de limiter la propagation du virus. Alors que remettre le corps à la famille pour des rituels habituels occasionnera sans doute d'autre cas de contamination», alerte Komlan Ayité.

Toujours dans le souci d'éviter de nouvelles contaminations par contact avec le cadavre, la dépouille est désinfectée avec des solutions prévues à cet effet. « C'est pour éviter au personnel soignant chargé de la mise du corps

dans le sac mortuaire et ensuite dans le cercueil, la contamination » assure le directeur de l'hygiène.

A l'heure actuelle, la contamination à la covid-19 due au contact avec un cadavre n'est pas avérée. Toutefois, la prudence est de mise au Togo. « Personne ne maîtrise à 100% le virus. Aussi est-il raisonnable de prendre toutes les dispositions pour éviter des surprises désagréables », lance le responsable de l'assainissement qui confirme que la procédure au Togo, est conforme aux normes recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pratiques traditionnelles non autorisées

En Afrique et particulièrement dans les communautés togolaises, les morts ont une valeur et sont généralement enterrés selon des principes religieux et traditionnels. Dans le contexte de Covid-19, toutes sortes de rites traditionnels et religieux inscrits dans le cadre de l'inhumation tels que des ablutions sèches, l'enveloppement du corps dans un linceul et la prière pour le défunt sont tabougés. Bien qu'elles relèvent d'une importance capitale pour les familles, elles n'ont pas de conséquences majeures chez les chrétiens.

«Le sens réel de l'entretien du corps mortel et des prières faites lors du décès, c'est qu'en réalité, ils constituent un acte de consolation pour les familles et de marque de sympathie pour ceux qui y prennent part aux côtés de la famille éplorée. C'est la meilleure manière d'honorer la mémoire d'un disparu », soutient le pasteur Roger Kpéglo. Toutefois, il relativise : « dans certaines familles, les personnes décédées reviennent sous d'autres formes pour déranger leurs proches. Ces familles ont besoin de prières. Mais on n'a pas nécessairement besoin de la présence du corps mortel »

Par contre, pour les pratiquants animistes, les rites sont indispensables et s'imposent. «C'est beaucoup plus mystique. Et il le faut pour demander aux ancêtres de bien accueillir le défunt chez eux. C'est une cérémonie qui permet également de charger des commissions au défunt pour les ancêtres»,



Inhumation d'une personne décédée de Covid-19

informe le prêtre vodou Togbui Affoutou. Toutefois, la situation pandémique oblige à s'adapter et agir autrement. «Une personne décédée de Covid-19 est comme une personne morte par noyade ou dans un crash d'avion où on ne retrouve pas le corps. Dans ce cas, nous faisons des cérémonies avec la famille en expliquant la situation aux ancêtres», affirme le prêtre.

Ces conditions particulières d'inhumation des personnes emportées par la Covid-19, empêchent leurs familles de leur rendre un dernier hommage mérité. Ce qui suscite de vives émotions dans les familles. «Ça a été difficile et ça continue de l'être pour nous, ne plus voir notre frère parce qu'il est mort d'une maladie contagieuse. Le choc était à son comble. Pendant que nous pleurons sa disparition, nous avons également

la peur au ventre d'être aussi déclarés contaminés », raconte le frère aîné d'un décédé de Covid-19.

Pour éviter aux familles de vivre cette émotion, elles proposent des solutions. Un dispositif permettant d'exposer le défunt dans un cercueil vitré pour que la famille et les religieux puissent accomplir leur rite dans le respect des mesures barrières.

Cette proposition est à l'étude au niveau de la coordination de riposte. Mais son aboutissement heureux est douteux. «Voir un proche décédé suscite toujours des émotions. Donc permettre une exposition pourrait générer sans doute de situations auxquelles on ne s'attendrait pas. La prudence est la meilleure solution. Chacun doit comprendre la réalité de cette maladie », lance Komlan Ayité.

L'hypergamie masculine, une tendance contre les codes traditionnels ?

✎ Nana GARBA

Comme une malédiction. Mais est-ce vraiment le cas ?

être battues en brèche et les choses semblent se passer à l'envers.

Evolution

Du grec hyper qui signifie au-dessus de, au-delà et de gamos mariage, rapport sexuel), l'hypergamie est le fait pour un individu de préférer des conjoints ayant un niveau ou un statut social plus élevé que le sien, ou plus généralement, dans une société, le fait de privilégier des alliances de ce type. L'hypergamie masculine se définirait donc comme l'attraction de certains hommes pour des partenaires féminines plus âgées, plus riches, plus puissantes et qui les domineraient, selon Dr Tony Bou, psychologue clinicien au Centre convivial des femmes.

Dans les codes traditionnels, les hommes se mettent en couple avec des femmes plus jeunes, belles et en bonne santé, pouvant leur assurer une descendance. Tandis que les femmes privilégieraient les partenaires masculins plus âgés, beaux, forts et riches, avec un statut social important, capable de protéger le couple et leurs éventuelles progénitures en toutes circonstances. De nos jours, ces certitudes semblent

Il semble que la réalité modifie ce tableau. Ainsi, en fait de prince charmant fort, beau et puissant etc., et à défaut d'en trouver et de les séduire, beaucoup de femmes se contentent d'abord d'un géniteur. Puis usant de la technique du singe allant de liane en liane, elles passeront éventuellement à un homme riche pour assurer à leur descendance « une protection sociale ». Pour celles qui ont déjà formé un couple avec un homme riche, elles chercheront un partenaire reproductif secondaire, plus clairement un amant qu'elles entretiendront financièrement et protégeront. Cette situation serait la cause de l'hypergamie masculine.

A cela, il faut ajouter que beaucoup de femmes font aujourd'hui de longues études, deviennent carriéristes ou en toute hypothèse, sont financièrement indépendantes. De fait, elles ont des difficultés à rencontrer des hommes célibataires de leur génération qui eux, se lancent à la quête de



Tony Bou, psychologue au Centre convivial des femmes

partenaires plus jeunes, et sont peu séduits par l'idée de se mettre en couple avec ce profil de femmes, à la réputation d'« indépendantes et de suffisantes ».

Aussi, celles-ci se rabattent-elles sur des hommes plus jeunes, socialement moins nantis. Ces derniers, souvent

en difficultés financières et n'ayant pas encore réussi à s'installer sur le plan professionnel, éprouvent des difficultés à séduire les filles de leur génération. Ils se mettent donc en couple avec ces femmes plus âgées, qui leur assurent le gîte et le couvert. Moïse Akpa, artiste, se confie : « moi je ne me vois pas aujourd'hui épouser un

femme qui se cherche comme moi. Cette galère, je préfère la vivre, seul. S'il faut être deux, autant que la femme ait au moins un peu de moyens même si c'est ma grande sœur car moi je m'en fous de l'âge ».

L'hypergamie, doit-on en avoir honte ?

Pour Tony Bou, dans l'absolu, l'hypergamie masculine n'est pas une pathologie. « C'est une paraphilie qui est une attraction sexuelle qui paraît anormale. Elle ne fait de mal à aucun des deux partenaires », ajoute-t-il. C'est le regard de la société et le jugement qu'elle porte sur ce type de relation qui en font un sujet d'interrogation voire de honte.

Selon lui, cette pratique est bien au contraire profitable à l'humanité en ce qu'elle contribue à garantir la survie de l'espèce humaine en amenant les hommes à assumer leurs choix et les femmes à choisir des mâles aptes à protéger leur descendance. Elle contribue également à diminuer le célibat définitif des hommes socialement peu ou pas insérés.



FORFAIT

DÉSINFECTION CLIMATISATION

ACTION ANTIMICROBIENNE, ANTIBACTÉRIENNE, ANTI-MOISSISURE

À PARTIR DE

16 000 FCFA TTC

DURÉE DE L'INTERVENTION : 1 HEURE



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com


 ToyotaTogo



COVID-19 :

La grande précarité chez les joueurs de D1 et D2

La Fédération Togolaise de Football (FTF) a décidé le 17 mars dernier, la suspension des championnats nationaux de football de première et deuxième divisions et plus tard le 26 mai, son arrêt définitif en raison de la pandémie de covid-19. Depuis lors, les joueurs en compétition se retrouvent de fait en chômage technique, sale temps qui rime avec des difficultés pour subvenir à leurs besoins vitaux.

«Le championnat de football Togolais ne nourrit pas son homme », affirme-t-on souvent dans le monde du sport roi au Togo. Les joueurs évoluant dans le championnat national l'ont appris de façon plus prégnante depuis la suspension des championnats nationaux en mars dernier. En effet, de nombreux joueurs de clubs des première et deuxième divisions pour la plupart, payés entre 40.000 et 60.000 francs CFA, sont privés partiellement ou totalement de leurs salaires.

Qu'ils soient liés aux clubs par un contrat en bonne et due forme ou non, ils sont sans nouvelle de la comptabilité de leurs équipes respectives. «Bien que nous ayons travaillé plus de 20 jours en mars avant l'arrêt du championnat, nous n'avons perçu que la moitié de nos salaires. Et jusqu'à ce jour, nous n'avons plus rien perçu. Soit deux mois déjà. Et bientôt trois », relate Claude Missefan, capitaine d'Ifodje Football Club d'Atakpamé (équipe de première division).

Privés de leurs salaires, les sociétaires d'Ifodje ont néanmoins eu droit à un geste symbolique de la part du président du Club, l'honorable

Amémondji Michel, à la suite d'une interpellation de protestation fin avril. «Le mois suivant, on s'était retrouvé avec 10.000 francs CFA comme « cadeau » de la part du président. Et comme il est de coutume qu'on ne refuse pas un cadeau, nous l'avons accepté », témoigne le capitaine du club de la ville des 7 collines.

Le sort des sociétaires de Gbohloésu des Lacs, pris au piège de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'est pas meilleur. Au contraire, ils vivent une situation plus corsée avec la résiliation de leurs contrats. « A la fin du mois d'avril, alors que nous attendions les mensualités des mois de mars et avril, notre espoir a viré à une situation désespérante », témoigne un joueur du club de la ville d'Aného. Une situation aux conséquences dévastatrices sur le quotidien des joueurs. « Ce n'est pas facile de vivre avec 40. 000 à 60. 000 FCFA par mois surtout quand on n'a pas d'autres entrées et qu'il y a la famille à supporter. C'est encore compliqué dans ce contexte où nous n'avons plus de salaire. Pour joindre les deux bouts, moi personnellement je suis obligé de me lancer dans de petits jobs »,

confie un joueur de la D1.

Les clubs de l'intérieur éprouvent également des difficultés à remplir leur part du contrat vis-à-vis des joueurs. Malgré la précarité dans laquelle ils vivent, chez ces pensionnaires des clubs togolais, c'est motus et bouche cousue, au risque d'occasionner un conflit entre eux leurs présidents. « Je ne peux rien vous dire. Il y a des règles qui régissent le fonctionnement du club », lance un joueur du championnat d'élite.

Le fruit de l'amateurisme

La difficulté des clubs de football à respecter leurs engagements vis-à-vis des joueurs, révèle le niveau amateur du championnat togolais. En effet, la plupart des présidents de clubs sont les seuls et principaux investisseurs dans leurs clubs. «En dehors des subventions de l'Etat aux clubs, seuls les présidents assurent les charges financières. Ils sont par moment soulagés avec les entrées de vente de ticket lors des rencontres », commente Michel Takpa, journaliste sportif.

Etant en majorité les seuls bras financiers de leurs clubs, les



Des joueurs de D1 en séance de mise en forme

présidents, généralement des hommes d'affaires ou responsables de sociétés voient également leurs activités tourner au ralenti. Ainsi affaiblis économiquement, ils n'ont plus de ressources. « Cette situation reflète le niveau amateur de notre championnat », note Augustin Améga, ex-directeur de communication de la Fédération Togolaise de Football (FTF). « Dans d'autres pays où le championnat est à un niveau professionnel, ce sont des sociétés qui financent les clubs. Avec la vente des maillots et des droits télé, il y a un retour sur investissement », renchérit Michel Takpa.

Le côté amateur du football togolais est d'autant plus exacerbé que les présidents de clubs n'ont aucune

stratégie de rentabilité. «Le championnat ne rapporte rien financièrement. Ce sont des investissements sans gain. Il est rare de vendre un joueur. Dans de telles conditions, je ne peux pas continuer de payer», lance un président de club de la D1.

Dans cette situation de malaise, les joueurs et les clubs ne tournent leurs regards que vers la FTF et l'Etat desquels ils attendent des gestes. «L'Etat et la fédération doivent faire des gestes aux clubs, comme c'est le cas dans d'autres pays », lance Augustin Améga qui craint la répercussion de cette situation sur le niveau de jeu à l'entame de la prochaine saison, vu que par ailleurs, les joueurs ont perdu le contact avec le ballon depuis l'arrêt du championnat.

HISTOIRE D'UNISPORT: de Kouloundé au sommet du football togolais

Charles KOLOU

La Fédération Togolaise de Football (FTF) a officialisé fin juin, son classement définitif des championnats nationaux de première et deuxième divisions, saison 2019-2020. Le club Unisport de Kouloundé, classé deuxième et vice-champion reste sans doute l'une des surprises de la saison. Focus infos revient sur l'histoire de ce club qui nourrit de grandes ambitions pour les saisons à venir.

Unisport est un club togolais de football basé à Sokodé dans le quartier de Kouloundé et connu sous le nom de « Petit Moustique » en 1975 où il a été fondé, à l'initiative des Co-habitants passionnés du ballon rond. Le nom d'Unisport lui sera attribué par Tchagnao Agoro dit Kempes, un amoureux du football de ce quartier populaire de la ville de Sokodé qui se serait inspiré du nom d'un grand Camerounais de l'époque.

A sa création, le club va s'illustrer à travers diverses compétitions organisées dans la commune de Sokodé avec des joueurs comme Agoro Medjessiribi, Kassim Maman Awali, Dongo Oniadon et les frères Tchandikou. En 1985, pour raison de départ du club de la plupart de ces joueurs cadres pour la suite des études et d'autres pour des formations professionnelles, le club de Kouloundé

va connaître un déclin.

Le club ne rallumera sa flamme qu'environ 14 années plus tard. Sous les commandes du coach Bozinabo Tchakpedeou, le club reconstitué, participe en 1999 au championnat de district 2. Unisport va afficher de belles performances match après match et s'adjuger le titre de champion de district qui le qualifie pour la première division.

A sa première expérience en division d'élite, Unisport va déjouer tous les pronostics et remporter le titre de vice-champion. Après cette performance, le club de Kouloundé va connaître un nouveau déclin et se retrouver en deuxième division.

A l'issue de la saison sportive 2006-2007, Unisport passe tout près d'un retour en division première en se classant 2ème de la Zone nord. Le club ne retrouvera le championnat d'élite qu'à l'issue de la saison 2010-2011 où



il a été sacré champion de la D2 face à Okiti de Badou.

En D1, Unisport alors présidé par El Hadj Abdoulaye Bassarou, nourrit l'ambition de décrocher un titre de champion, sans y parvenir. Le club n'occupera que la troisième place à l'issue de la saison 2011-2012. Après cette saison, Unisport va disputer 4 autres d'affilée en D1 sans remporter le titre de champion. A l'issue de celle de 2017-2018, le club alors entraîné par Agoro Arafat sera classé 13ème et relégué encore une fois en deuxième division.

En D2, le club va se restructurer

et se renforcer. Les Académiciens, comme on les surnomme, vont dominer les clubs rivaux de la zone nord et remporter le championnat de la D2 saison sportive 2018-2019. De retour en D1, l'équipe sous les commandes du coach Sibabi Akpo Kamou Abdel-Aziz maintient son élan de vainqueur et crée la surprise en se classant 2ème devant de grands clubs comme ASCK, champion en titre, le Dynamic togolais ou encore Semassi, l'autre club rival de Sokodé. Sacré vice-champion, Unisport de Kouloundé pour une première fois de son histoire, va participer à une compétition continentale.

Le club de Kouloundé toujours en quête d'un premier titre de champion du Togo compte à son palmarès deux trophées de champions de la D2. Il a été en 2016, à l'issue de la coupe de l'indépendance médaillé de bronze. Les Académiciens ont aussi reçu à trois reprises le trophée « Equipe Fair – Play du Togo », et remporté une fois le trophée « Champions tournoi Sport FM ». L'histoire du club a été aussi marquée par des acteurs clés. Les noms des

joueurs comme Maman-Zougou Abdoul-Djawad, Ouro-Akoriko Sadate, Tchatakora Samiou, Agoro Ashraf, Tchakala Mohamed et Yakoubou Nouridine seront toujours gravés dans les annales du club.

Unisport rendra aussi hommage à des entraîneurs comme Esozina Atcha, Gneni-Kakou Izotou, Jules Koudjodji et Sibabi Akpo Kamou Abdel-Aziz qui ont permis au club d'obtenir sa qualification historique pour une compétition continentale.

Ambitieux

Présidé depuis 2018 par l'honorable Amadou Yerima Mashoud, Unisport nourrit de grandes ambitions. Il veut devenir un club modèle et jouer dorénavant les premiers rôles dans le championnat Togolais.

Les Académiciens veulent ainsi présenter une forte image du Togo sur les plans national et international, et gagner une coupe continentale. Pour sa prochaine participation à la Coupe CAF, Unisport compte déjà franchir l'étape des tours préliminaires.

Van Vliet Automotive Togo livre des matériels neufs à des transporteurs de BB Lomé

✎ Esaïe EDOH

Van Vliet Automotive Togo a effectué ce mardi 30 juin à Lomé la livraison de 15 camions de marque MAN et 15 remorques de marque SCHMITZ CARGOBULL aux sociétés de transports « Nassif » et « Noutépé », prestataires de BB dans le cadre du transport et de la distribution de ses produits.

pour les autorités et les mécanismes mis en place cette année tels que les abattements douaniers, l'exonération de TVA ou encore le financement par le leasing nous

Van Vliet Automotive Togo

Van Vliet Automotive Togo, est la filiale togolaise de Van Vliet Automotive Group. A travers son installation dans notre pays, elle assure principalement des services de distributeur de la marque MAN au Ghana, au Bénin et au Burkina-Faso. De plus, Van Vliet Automotive Togo dispose d'un stock large de pièces de rechange et développe des formations pour les chauffeurs mais aussi pour les mécaniciens comme ce fut le cas récemment pour des opérateurs travaillant dans la distribution pétrolière ou dans les travaux publics.

Ces camions et remorques, tous de dernière génération ont été acquis dans le cadre du renouvellement de la flotte commerciale de la Brasserie du Bénin (BB). Composé d'un tracteur routier de MAN TGS 19.440 4X2 BBS-WW et d'une remorque à rideaux coulissants certifiée pour le transport de boissons, cet équipement routier permettra à la BB d'optimiser les temps de chargement. « Grâce aux remorques palettisables, les livraisons dans les meilleures conditions sont assurées », souligne Marc Boisgarnier, directeur général de Van Vliet Automotive Togo.

Ce nouvel ensemble routier, permettra également aux sociétés de transport de remplir leur part de contrat vis-à-vis de la BB « Les camions que nous utilisons jusqu'à présent ont été acquis depuis plus de 15 ans et sont donc vieillissants. Ceci nous pose d'énormes soucis dans le convoiement des boissons dans les délais prévus », relève Dorothée Nassif, directrice de la société de transport Nassif.

L'acquisition de cet équipement routier a été possible grâce au

financement de la société de crédit-bail African Lease Togo, spécialisée dans le financement d'équipements de toutes sortes.

Des garanties

L'équipement livré étant de dernière génération, nécessite des entretiens appropriés des professionnels. Pour ce faire, Van Vliet offre une garantie d'une année à son client. « Nous allons assurer l'entretien des camions ainsi que la rechange des pièces au besoin », promet Marc Boisgarnier.

De même, la société va assurer la formation des transporteurs en vue d'une parfaite utilisation de l'équipement. « Nous allons assurer le service après-vente en offrant également une formation d'entretien de l'ensemble routier aux transporteurs. Notre premier devoir est de bien les conseiller et de les accompagner si besoin dans le financement de leurs matériels », annonce le directeur général de Van Vliet Automotive TOGO.

Climat des affaires favorable

Le Togo est le premier pays de la sous-région qui accueille le groupe



Le directeur de Van Vliet Togo remettant la clé

néerlandais. Le choix de la terre de nos aïeux est motivé par sa position géographique, qui constitue un point d'accès idéal pour la distribution de camions vers les pays de l'hinterland en l'occurrence le Mali, Niger et le Burkina Faso.

Cette présence dans le pays est également justifié par son climat d'affaire favorable, en constante amélioration. « Le rajeunissement de la flotte de camions au Togo est une priorité

permettent de répondre plus aisément aux besoins grandissants avec du matériel de qualité », a expliqué le directeur de Van Vliet Automotive Togo, M. Marc Boisgarnier.

Grâce à l'abattement sur les droits de douane, Van Vliet Automobile Togo a livré cet ensemble routier aux sociétés de transports à moindre coût. « C'est grâce à cette disposition de la loi que nous avons aussi livré cet ensemble routier à un prix intéressant et réduit », ajoute son 1er responsable.

Notons que la société mère Van Vliet Automotive Group est une multinationale néerlandaise fondée en 1953 et spécialisée dans la commercialisation de voitures pour particuliers, de camionnettes et de poids-lourds d'occasion. Après plus de 60 ans d'existence, elle commercialise essentiellement des produits neufs et mise sur le modèle "Trucks To go" avec plus de 1500 camions, remorques et autres véhicules en stock sur sa base hollandaise. Elle est actuellement l'un des tout premiers groupes stockistes européens de poids-lourds et remorques.

SPORT/Pluie d'hommages au « Champion » Edem Kossi Koudagba!

✎ Charles KOLOU

Il aura été, sans conteste, l'un des joueurs ayant marqué le football togolais durant ces trois (3) dernières années. Edem Kossi Koudagba, emporté le 18 juin dernier à Davié son village natal à seulement 25 ans des suites d'une courte maladie, aura surtout écrit les belles pages de l'histoire d'Espoir de Zio et de l'Association Sportive des Conducteurs de la Kozah (ASCK), deux clubs du championnat de football togolais. Son efficacité face aux buts adverses, ses belles performances, sa simplicité et l'espoir qu'il représentait pour le football togolais expliquent l'hommage unanime que lui rendent les amoureux du ballon rond.

D'Espoir de Zio à l'ASCK

Edem Kossi Koudagba s'est révélé à l'issue de la saison sportive 2016-2017 du championnat togolais de football de deuxième division qu'il va remporter avec Espoir de Tsévié en terminant meilleur buteur. La saison suivante, il sera transféré à l'ASCK, un club promu en D1. Il va rapidement faire l'unanimité du staff technique. Titulaire indiscutable toute la saison, Koudagba va finir meilleur buteur à l'issue de la saison 2017-2018.

La saison suivante, il sera à nouveau le meneur de jeu de son club en alignant des buts, match après match. Il remporte pour une deuxième année consécutive le trophée de meilleur buteur avec 11 buts et son club sacré champion. La même saison il permet à son club de remporter aussi le trophée de la Coupe du Togo après un doublé en finale.

Qualifié pour la Ligue des champions africaine, saison 2019-2020, Kossi Koudagba et l'ASCK seront élimés au deuxième tour des phases préliminaires par l'AS Vita Club de Kinshasa.

En équipe nationale

Les performances du jeune attaquant vont séduire le staff technique de l'équipe nationale de football. En novembre 2018, il sera convoqué par le sélectionneur Claude Le Roy. En 2019, Jean-Paul Abalo lui fait confiance et le convoque dans l'équipe nationale locale. Koudagba va participer avec la sélection locale à la Coupe de l'UFOA Sénégal 2019.

L'attaquant de l'ASCK va aussi contribuer à la qualification du Togo au Championnat Africain des Nations (CHAN) qui devrait se dérouler au Cameroun en Avril 2020 mais qui a



Edem Kossi Koudagba

été reporté à une date ultérieure pour raison de la Covid-19.

Un rêve brisé

Fort de sa lucidité devant le but et des performances qu'il alignait depuis 2016, beaucoup présageaient pour le jeune Epervier, une carrière bien réussie. En 2019, son transfert au club tunisien à l'US Tataouine va

être avorté en raison de problèmes cardiaques détectés lors de sa visite médicale. Il était aussi suivi par plusieurs clubs africains comme européens dont le club français Tours FC évoluant en Nationale 2. D'autres voyaient en lui un futur attaquant indiscutable de l'équipe nationale dont il rêvait tant.

Hommages

La mort dans la fleur de l'âge de celui que beaucoup surnomment « champion » ou encore « goaleador » a provoqué beaucoup d'émotions chez les Togolais. Supporters, joueurs, coéquipiers, entraîneurs et agents de joueurs, tous ont rendu un vibrant hommage à Koudagba.

Le comité exécutif de la fédération togolaise de football (FTF), à l'annonce du décès du jeune joueur, a, dans un communiqué, exprimé sa tristesse et salué la mémoire d'un joueur dont « les qualités sur le terrain et en dehors » resteront gravées dans les cœurs de tous. Pour son club, il s'agit d'une mort tragique. L'émotion était si grande pour ses coéquipiers qui pleurent la disparition d'un ami,

d'un frère et d'un modèle. « Le bureau Exécutif de l'ASCK et la famille défunte pleurent un grand joueur promis à une belle carrière et que malheureusement la mort vient de faucher », a écrit le club.

Des milliers de personnes avaient rallié son village natal le 27 juin dernier où a eu lieu son inhumation. Malgré les mesures barrières édictées dans le contexte de la pandémie de Covid-19, membres de famille, amis, fans et acteurs du football togolais s'étaient fortement mobilisés pour rendre au « champion », un dernier hommage.

« Kossi Koudagba était un espoir Togolais très talentueux avec qui j'ai eu la chance de jouer. Il a été deux fois meilleur buteur en Division 1 et a joué un rôle exceptionnel dans l'obtention du premier titre de champion de son équipe l'ASCK. En lui, je voyais beaucoup de talents et je voyais le futur du football Togolais. Je le projetais même dans les plus grands clubs Européens. C'est avec un grand choc que j'ai appris qu'il nous a quittés », a confié pour sa part l'ex capitaine des Eperviers du Togo, lors d'une visite à la famille du défunt.

TAUX: 0%



* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

**Pour une belle rentrée
scolaire et un avenir assuré !**

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Disponible en **24 heures**



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

